



ASSEMBLEE GENERALE

CPTS THUR DOLLER

09 AVRIL 2026
THANN





CPTS / CLS

Quelles différences ?



Le territoire Thur Doller



3 communautés de communes

46 communes

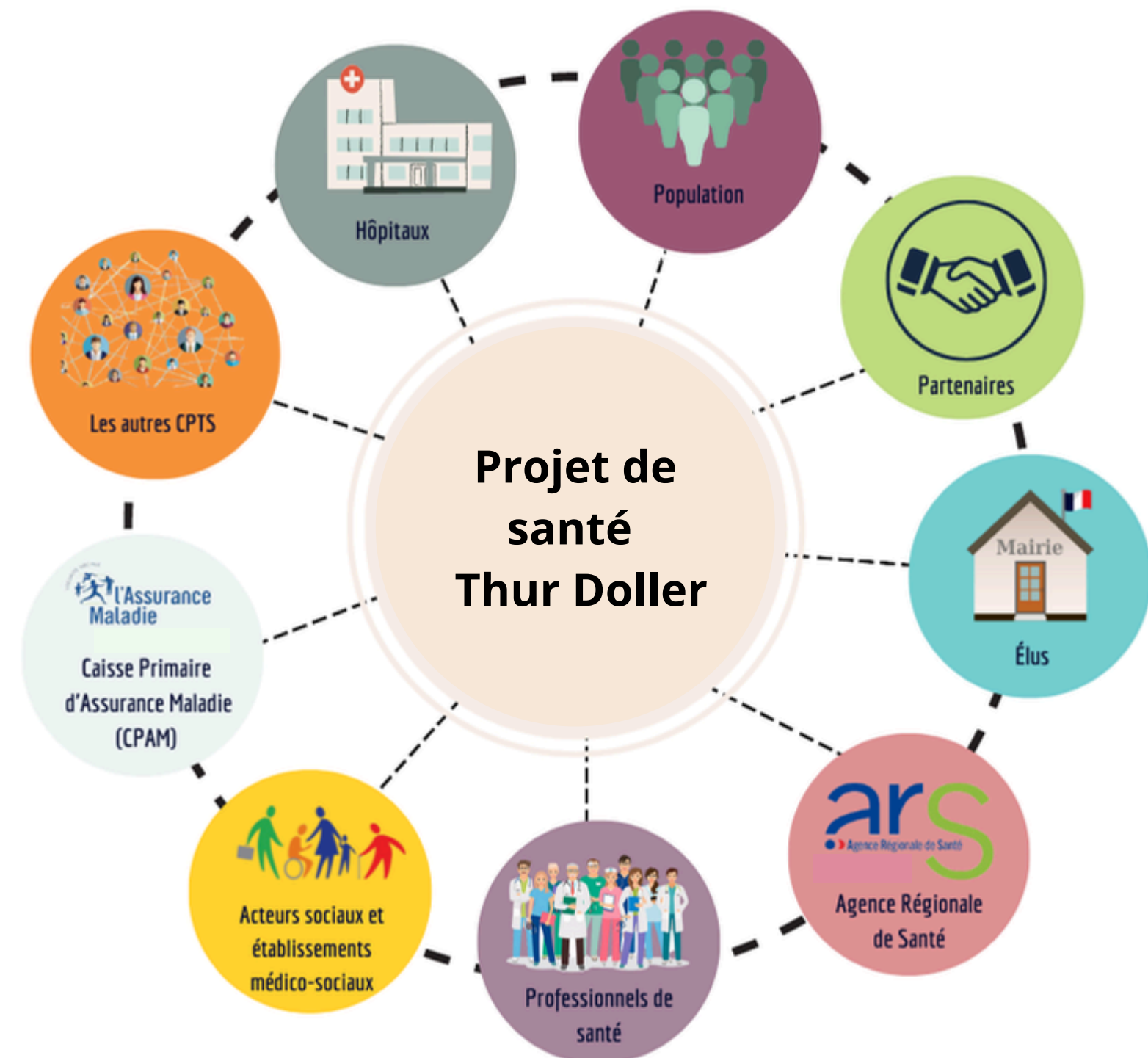


65 678 habitants



* La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Thur Doller

- Née de l'initiative de **professionnels de santé** du Pays Thur Doller, libéraux auxquels se sont joints des salariés des **établissements de santé médico-sociaux**, d'**associations** et d'**élus** du Pays Thur Doller.
- Ils ont rédigé un **projet de santé** validé par l'ARS et la CPAM.
- Un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) a été signé le **5 mai 2022**.



Les missions de la CPTS



Missions sociales

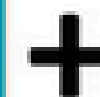
**Amélioration de
l'accès aux soins**

Faciliter l'accès à un médecin
traitant

Améliorer prise en charge des
soins non programmés en ville



**Organisation de
parcours
pluriprofessionnels**



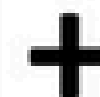
**Développement des
actions territoriales
de prévention**

Missions complémentaires

**Développement de
la qualité et de la
pertinence des soins**



**Accompagnement
des professionnels
de santé sur le
territoire.**



**Participation à la
réponse aux crises
sanitaires**
(depuis ordonnance
12/05/21)

Le contrat local de santé



Permet de structurer une politique locale d'accès aux soins et plus largement de santé publique (facteurs sociaux et environnementaux inclus).

- **CLS 2023-2028**
- Signé en novembre 2023 par **15 signataires**
- **15 fiches actions > 6 pilotes**



3 axes :

1

**Soutien et amélioration
de l'offre de soins**

2

**Développement de la
prévention et de la
promotion de la santé**

3

**Santé et
environnement**

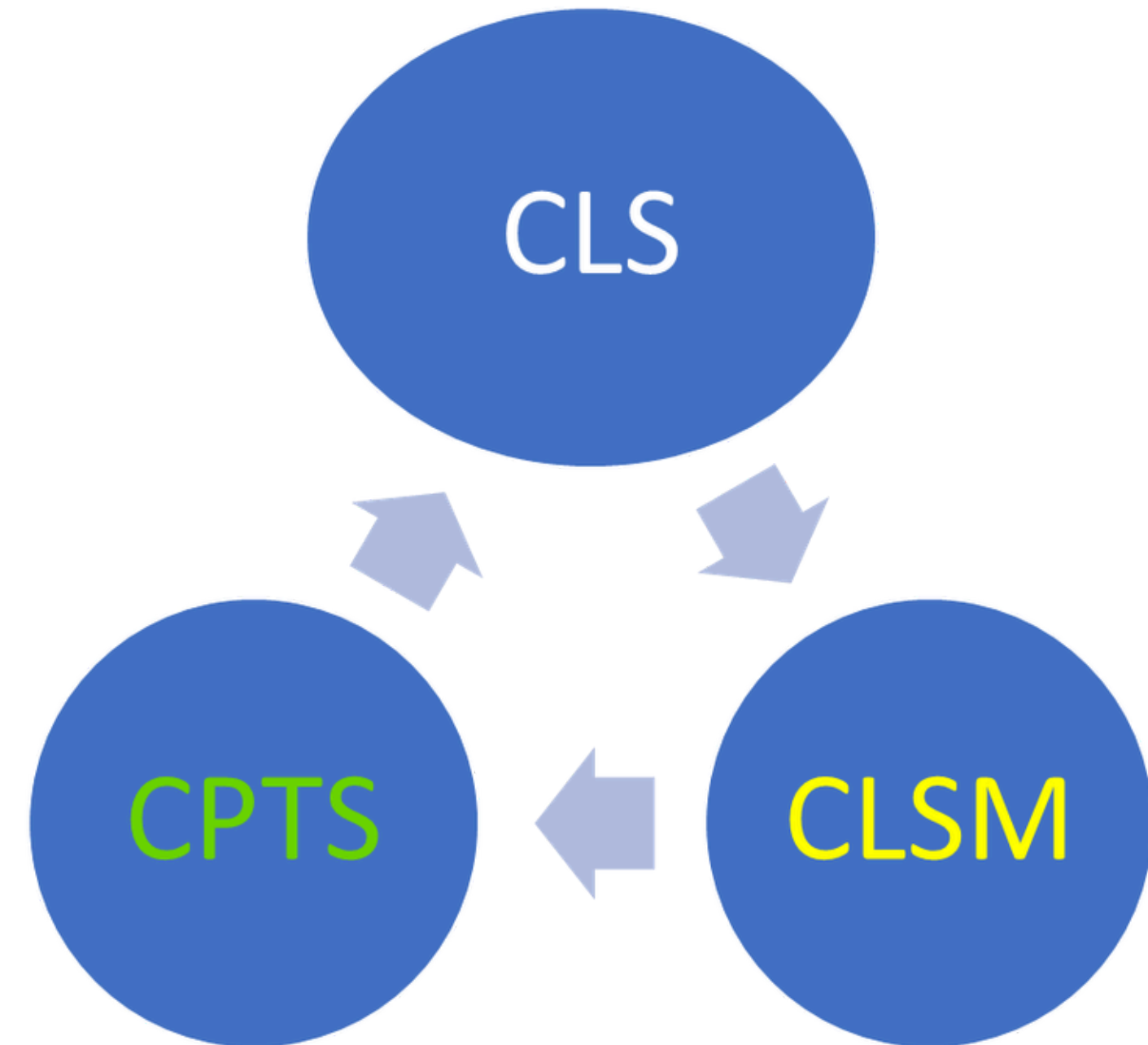
Richesse du territoire

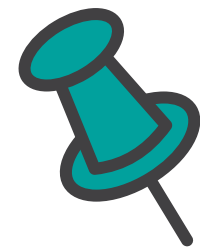


CLS Contrat Local de Santé

CPTS Communauté
Professionnelle Territoriale de
Santé

CLSM Conseil Local de Santé
mentale





AG extraordinaire

**Validation des changements dans
les statuts**



Article 6 – Conditions d’adhésion à l’Association

Les conditions d’adhésion à l’Association sont les suivantes :

- Faire acte de candidature ~~par le biais d’un courriel ou d’un courrier postal~~, auprès du Président de l’Association ;
- S’engager à respecter les présents statuts et le règlement intérieur de l’Association
- Pour les membres actifs, verser sa cotisation annuelle de fonctionnement de l’Association fixée par le Conseil d’Administration à compter de la deuxième année d’exercice de l’Association.

L’admission à l’Association est libre et ouverte à tous professionnels ou acteurs impliqués dans la prise en charge des habitants du territoire des 46 communes de la CPTS ou qui souhaitent adhérer au projet de santé à travers la mise en œuvre d’une ou plusieurs de ses actions.

L’adhésion est instruite par le Président et validée par le Conseil d’administration ~~à réception d’une attestation de lecture et d’adhésion aux statuts et au règlement intérieur de l’association.~~

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :

- La démission notifiée par tout moyen écrit (courrier, mail, etc.), adressée au Président de l'Association en respectant un délai de préavis d'un mois à compter de la réception de la démission;
- La décision d'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration de l'Association d'un de ses membres pour non-respect du règlement intérieur ou des actions définies dans le projet de santé sur décision du Conseil d'administration;
- **Le non-paiement de la cotisation;**
- La dissolution, le placement sous sauvegarde, le redressement judiciaire ou la fusion, pour quelque cause que ce soit, des personnes morales, ou leur liquidation judiciaire;
- Le décès des personnes physiques ;
- La décision d'exclusion prononcée par le Bureau de l'Association pour motif grave : procédure pénale, condamnation des Ordres Professionnels conduisant à une suspension d'exercice.

Article 8 – Assemblées Générales

Assemblée Générale Ordinaire

Un quorum d'au moins un cinquième des membres actifs **ou** au moins un représentant de chaque collège des membres actifs, lorsque ces collèges sont pourvus, est nécessaire pour reconnaître valables les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 9 – Conseil d’Administration

Composition

~~Afin d’assurer une administration continue de l’association, chaque année seulement un tiers des administrateurs est renouvelé pour une durée de mandat de 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles. Cette disposition sera mise en place dès la quatrième année d’activité de l’association pour assurer une stabilité du CA les trois premières années. L’ensemble du CA sera donc renouvelé à l’issu des trois premières années.~~

Article 9 – Conseil d’Administration

Fonctionnement

Les décisions du Conseil d’Administration sont reconnues valables à la condition de réunir un quorum représentant au minimum 50 % de ses membres ayant voix délibérative. Dans le cas contraire, le Président convoque à nouveau, dans un délai d’un mois **au maximum**, les administrateurs. Le Conseil d’Administration peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 10 – Bureau de l’Association

Pouvoirs

~~Les fonctions de membres du Bureau sont exercées à titre gracieux.~~

Article 11 – Rémunération des dirigeants

La CPTS est gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation.

Toutefois, les membres du CA, peuvent être indemnisés dans le cadre de leurs fonctions pour perte de revenus comme le prévoit l'article D1434-44 du code de la santé publique.

Le président, le trésorier et le secrétaire peuvent être rémunérés à la fonction. La rémunération versée ne peut être que la contrepartie de l'exercice effectif du mandat des administrateurs et ne pas excéder ceux que prévoient les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En conformité avec l'instruction fiscale n°208 du 18 décembre 2006 (instruction 4 H-5-06), la rémunération des membres du bureau doit rester dans la limite de 3/4 du SMIC par mois et proportionnée aux sujétions qui leur sont effectivement imposées notamment en termes de temps de travail.

En outre, afin de pouvoir rémunérer un membre du bureau, une délibération et un vote du Conseil d'Administration fixent le niveau et les conditions de rémunérations.

Pour les membres du conseil d'administration, les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés au vu des pièces justificatives.

Article 17 – Montant des cotisations

Les membres paient une cotisation dont le montant est décidé par le Conseil d'Administration.
Cette cotisation peut être différente pour les structures et les membres adhérant à titre individuel.

Article 18 – Exercice social

L'exercice social sera fixé par le Conseil d'Administration.

Résolution n°1 - Modification des statuts



L'assemblée générale extraordinaire est invitée à se prononcer sur les propositions de modification des statuts proposées par le conseil d'administration.

Vote : approbation des statuts modifiés et autorisation donnée à la présidente d'effectuer les démarches administratives nécessaires.



AG ordinaire

Approbation du compte-rendu de l'AG de l'an dernier

Rapport moral

Rapport d'activité

Rapport financier accompagné du rapport des réviseurs de comptes

Présentation du budget prévisionnel


Désignation du commissaire aux comptes

Election partielle du Conseil d'Administration

Vote du montant des cotisations

ACI 2026/2027

Compte rendu AG 2025

 <p>SW</p>	<i>Compte-rendu de réunion du 24/04/2025 20:00</i>
	Assemblée Générale CPTS Thur Doller

Présents : Myriam AMMOR - Aziza BOULATROUS - Loic BOURDIN - Jerome BUREL - Fabienne DEL ZOTTO - Veronique DIETERICH - Audrey EGGENSCHWILLER - Jean Michel EHRET - Laura GARCIA - Géraldine GROELL - Cecile INIGO - Faten JAEGER - Marie Josée KUBLER LEVEQUE - Peggy KUNTZ - Eve-Catherine KUNTZMANN - Edith LE MASSON - Michel LEVEQUE - Anne LOEFFEL - Delphine MARION - Anne NODOT - Clementine RISS - Aurélie ROHFRIETSCH - Olivier SARDINI - Cathie SIMON - Bruno SIMONET - Guy STAEDELIN - Alain STEIBLE - Jean Yves VOGEL - Pierre WURTZ - Patricia ZUSSY ZEMB -

Ordre du jour :

Mot d'accueil Rapport moral du Président Rapport d'activité Rapport financier
Approbation des comptes Vote de la cotisation Renouvellement du tiers sortant

Rapport moral du président :

Le président rappelle l'historique de ces trois années de mise en place de la CPTS.

Des défis à relever, des aléas et de l'apprentissage.

Il remercie tous les acteurs qui se sont impliqués, il souhaite passer le relais pour la suite à construire. (résumé imparfait ndr).

Rapport d'activité du secrétaire

7 membres du bureau

16 chefs de projet

De nombreuses réunions de la gouvernance :

- 10 réunions de bureau en visio
- 11 réunion du bureau et chefs de projet
- 11 réunions de bureau restreint
- 7 auditions pour le recrutement
- Une assemblée générale
- Un congrès

Réunion des groupes de travail, quatre missions, deux missions optionnelles et 18 actions.

Réunions avec les partenaires (GHRMSA,ARS, CPAM, CLS, CLSM...).

Rapport financier :

PRODUITS

L'association a par ailleurs perçu :

970 € de cotisations

2.344 € d'intérêts sur livret

Compte tenu de ces éléments, le résultat 2024 de la CPTS s'élève à 3.314 €.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, pris connaissance du bilan et du compte de résultat, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice.

Vote :

Pas d'abstention

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Information

Coordonnateurs

Magali NARCISO

Avril 2023-Septembre 2024

Jeremy KRESS

Octobre 2024 – Décembre 2024

Présentation des 18 actions et de leur avancée, il reste du travail à réaliser.

Présentation des projets pour 2025 2026.

Un projet important avec le CLS M Ta Santé 9 journées en allant vers la population.

Vote de la cotisation : maintien à 10 euro pour les professionnels de santé.

Elections au Conseil d'administration,
Conformément aux statuts, le CA doit être renouvelé après les trois premières années et ensuite par tiers tous les ans.

Un CA composé de 3 collèges

Professionnels de santé : **16 membres**

Structures sanitaires, médico-sociales et sociales : **5 Membres**

Représentants de la population et des usagers : **4 membres**

Modalités de vote :

Adhérent à jour de sa cotisation annuelle

Les administrateurs sont élus par les représentants de leur collège

Compte rendu AG 2025

	Total part fixe	Part variable 23 recue en 24	Total en produits
Fonctionnement	60 000		60 000
Fonctionnement Excep.	-		-
Mission 1	109 375	30 000	139 375
Mission 2	35 000	33 000	68 000
Mission 3	15 000	15 000	30 000
Mission 4	21 875		21 875
Mission 5 optionnelle (qualité et pertinence des soins)	9 301	10 000	19 301
Mission 6 optionnelle accompagnement des pro de santé	7 500	7 500	15 000
Totaux	258 051	95 500	353 551

CHARGES

	2024
Achat fournitures / études /petit équipement	9 795
Locations et charges locatives	7 833
Maintenances	739
Assurance	433
Cotisations	1 600
Personnel extérieur	4 754
Honoraires	26 098
Frais de recutement	13 260
Publicité et site	10 402
Colloques, séminaires	3 818
Déplacement et missions	11 832
ICPA	60 694
Affranchissement et serv. Banc. + div	372
Salaires et charges sociales	30 197
Amortissements	2 050
Total	183 876

Collège 1 – Professionnels de santé

Nombre de représentants élus : **16 membres**

Sortants : **4 Membres** (Bruno SIMONET, Jean Yves VOGEL, Elodie SERAFYN, Cathie SIMON)

Candidats : Jean Yves VOGEL, Cathie SIMON, Loic BOURDIN, Anne LOEFFEL, Aurélie SCHUELLER

Sont élus : Jean Yves VOGEL, Cathie SIMON, Loic BOURDIN, Anne LOEFFEL,

Collège 2 – Structures sanitaires, médico-sociales et sociales

Nombre de représentants élus : **5 membres**

Sortants : **3 Membres** (Christine BELOT, Ariane MUNSCH, Christine REISSER)

Candidats : Christine BELOT, Christine REISSER,

Sont élues : Christine BELOT, Christine REISSER.

Collège 3 – Représentants de la population et des usagers

Nombre de représentants élus : **5 membres**

Sortants : **3 Membres** (Gilbert STOECKEL, Cyril AST, Christophe BELTZUNG).

Candidats : Claudine FRANCOIS WILSER, Eddy STUTZ.

Sont élus : Claudine FRANCOIS WILSER, Eddy STUTZ.

Le nouveau conseil d'administration est le suivant. Il se réunira le 8 mai pour élire les membres du bureau.

Il reste trois sièges vacants : un dans le collège 2 et un dans le collège 3.

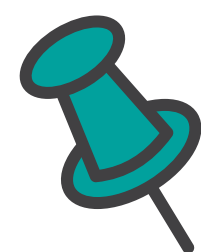
Nom	Prénom	Profession	Collège
BELOT	Caroline	Directeur.trice adjoint.e	Établissements sanitaire, médicosociaux et sociaux
DURLIAT DAGON	Chantal	Présidente d'association	Établissements sanitaire, médicosociaux et sociaux
STEIBLE	Alain	Directeur	Établissements sanitaire, médicosociaux et sociaux
REISSER	Christine	Directeur.trice	Établissements sanitaire, médicosociaux et sociaux
?			Établissements sanitaire, médicosociaux et sociaux
GROELL	Géraldine	Masseur-Kinésithérapeute	Professionnel de santé
HUGELE-CHARREL	Dominique	Masseur-Kinésithérapeute	Professionnel de santé
INIGO	Cecile	Orthophoniste	Professionnel de santé
JAEGER	Fatem	Infirmier.e libéral.e	Professionnel de santé

KUBLER LEVEQUE	Marie Josée	Médecin généraliste	Professionnel de santé
KUNTZMANN	Eve-Catherine	Pharmacien.ne	Professionnel de santé
LE MASSON	Edith	Sage-femme	Professionnel de santé
LEVEQUE	Michel	Médecin généraliste	Professionnel de santé
LOEFFEL	Anne	Infirmier.e libéral.e	Professionnel de santé
MOHAREB	Abdo	Médecin hospitalier	Professionnel de santé
NODOT	Anne	Pharmacien.ne biologiste	Professionnel de santé
ROHFRIE	Aurélie	Pharmacien.ne	Professionnel de santé
ROYER FISCHER	Elodie	Infirmier.e libéral.e	Professionnel de santé
SIMON	Cathie	Infirmier.e libéral.e	Professionnel de santé
BOURDIN	Loic	Cardiologue	Professionnel de santé
VOGEL	Jean Yves	Médecin généraliste	Professionnel de santé
STUTZ	Eddy	Maire	Représentant des usagers ou de la population
FRANCOIS-WILSER	Claudine	Vice-président de structure	Représentant des usagers ou de la population
STAEDELIN	Guy	Retraité.e	Représentant des usagers ou de la population
	?		Représentant des usagers ou de la population
	?		Représentant des usagers ou de la population

*** Résolution n°1 - Approbation du compte rendu de l'AG précédente**

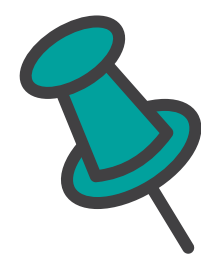
L'assemblée générale est invitée à approuver le compte rendu de l'assemblée générale du 24/04/2025.

Vote des membres



Rapport

moral



Rapport

d'activité

Les chiffres clés 2025/2026

Adhérents

97

Indicateurs

27

Afterwork

3

CA

3

Atteinte
(%)

88,5

Participants
différents
aux GT

89

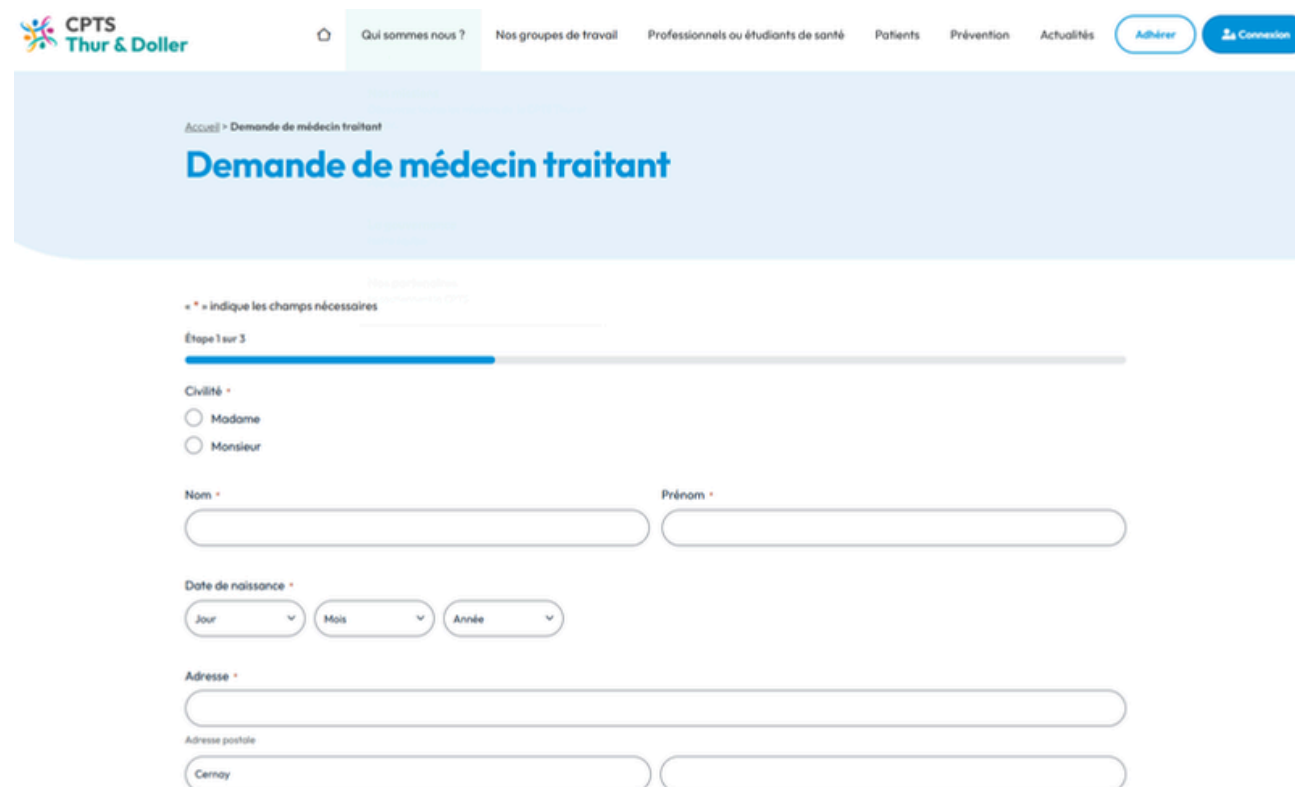


Geo

Mission 1 : Accès aux soins

Actions réalisées en 2025/2026

* Accès au médecin traitant: télésecrétariat



CPTS Thur & Doller

Qui sommes nous ? Nos groupes de travail Professionnels ou étudiants de santé Patients Prévention Actualités Adhérer Connexion

Accueil > Demande de médecin traitant

Demande de médecin traitant

*** indique les champs nécessaires

Étape 1 sur 3

Civilité *

Madame

Monsieur

Nom * Prénom *

Date de naissance *

Jour Mois Année

Adresse *

Adresse postale

Carnet

→ Numéro pour le pays Thur Doller :
09.78.27.02.56

SAS

**Pays Thur Doller (au 27/02/26) , 2
régulateurs
7 MG inscrits
3 SF**

→ Démarrage du **SAS psy** : septembre 2026

* Volet de synthèse médicale

→ Accompagnement de **3 médecins**



*** Protocole de délégation de tâches : angine et cystite**

Assurance Maladie CPTS Thur & Doller arS

VOUS PENSEZ AVOIR UNE CYSTITE ?

Femme entre 16 et 65 ans

En cas d'absence de votre médecin traitant :
 Votre sage-femme, votre pharmacien et certains **INFIRMIERS** (Sous conditions, dans le cadre d'un protocole de coopération au sein de la CPTS) peuvent diagnostiquer et traiter une infection urinaire.

Vous n'êtes PAS concernée dans ces cas-là :

- Température > 38°
- Vomissements, diarrhées
- Douleurs lombaires
- Douleurs abdominales
- Grossesse avérée ou non exclue

Vous trouverez les **coordonnées des infirmier.es pratiquant ce test** en scannant ce QR code :

Ou en consultant le site de la CPTS Thur Doller

Crée en janvier 2026

Assurance Maladie CPTS Thur & Doller arS

VOUS PENSEZ AVOIR UNE angine ?

En cas d'absence de votre médecin traitant :
 Votre pharmacien et certains **INFIRMIERS** (Sous conditions, dans le cadre d'un protocole de coopération au sein de la CPTS) peuvent diagnostiquer et traiter une angine.

Vous n'êtes PAS concerné.e dans ces cas-là :

- Température > 39,5°
- Grossesse avérée ou non exclue
- Evolution des symptômes > 8 jours
- Antibiothérapie en cours
- Episode similaire dans les 15 jours

Vous trouverez les **coordonnées des infirmier.es pratiquant ce test** en scannant ce QR code :

Ou en consultant le site de la CPTS Thur Doller

Crée en janvier 2026

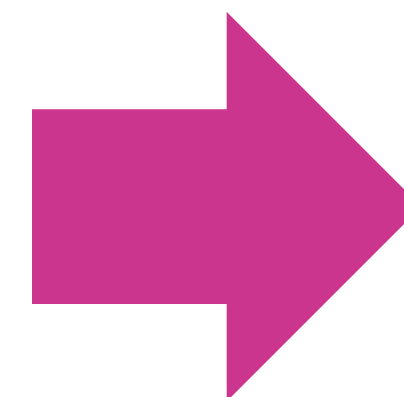
→ **16 IDE** formées pour l'angine et **18 IDE** pour la cystite

Mission 2 : Parcours pluripro

Actions réalisées en 2025/2026



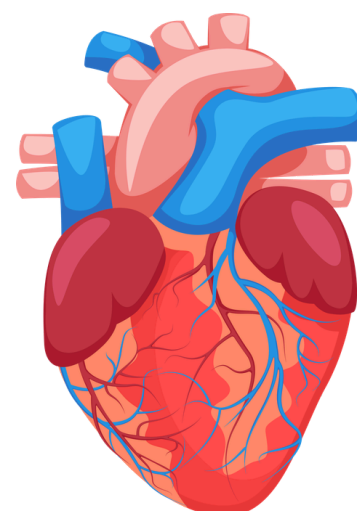
Parcours périnatal



Le Parcours Périnatal

*** Améliorer la détection et la prise en charge
cardiologique chez les patients atteints
d'insuffisance cardiaque**

→ Création d'un **parcours IC**, et
d'une **fiche de liaison IDE**



Parcours sur l'insuffisance cardiaque

- Acteurs**
- Médecins généralistes
 - Cardiologues et autres spécialistes
 - Infirmiers
 - Biologistes, Pharmaciens
 - Kinés, Diététiciens, APA
 - Aides à domicile
 - Patients, Aidants
 - Assistant social
 - Établissements hospitaliers
 - CPTS Mulhouse Agglomération, Thur-Doller, Saint-Louis
 - CPAM
 - Centre de réadaptation/médecins SS
 - Équipes de soins palliatifs
 - HAD

Étape dépistage/prise en charge précoce

- Objectifs**
- Améliorer le dépistage précoce
 - Améliorer la prise en charge des patient-es en insuffisance cardiaque
 - Prévention des décompensations

- Actions**
- Sensibiliser aux signes cliniques précurseurs et à l'intérêt du dépistage précoce
 - Faciliter l'accès à un cardiologue

Signes évocateurs d'insuffisance cardiaque (EPOF) :
Essoufflement, **P**rise de poids, **O**Edème, **F**atigue
Antécédents : diabète, tabagisme, insuffisance rénale, dénutrition SAOS, cardiologiques, HTA ...
Autres signes : palpitations, douleur thoracique

Fiche d'adressage vers le MT

Médecin traitant ou contacter le **Service d'Accès aux Soins 68 (15)**

Bilan biologique : Numération formule sanguine, ionogramme, créatinine, NT pro BNP, troponine si douleur thoracique, albumine, ASAT, ALAT, Gamma GT, Phosphatase alcalines, CRP, TSH, Glycémie, éventuellement D Dimère si indiqué, ferritine, CST

NT-proBNP > 125ng/L

IC probable

Consultation cardiologue de ville :
si besoin, recours à un créneau de rdv dans les 7 jours de cardiologues de ville volontaires



Repérage et orientation précoce de la PA en situation de fragilité



IDE: Infirmier Diplômé d'Etat
 MG: Médecin Généraliste
 DAC: Dispositif d'Appui à la Coordination

→ Création d'un **logigramme**, d'une **fiche ressources**, d'un **outil de repérage** et utilisation de la grille SEGA

→ Prescription par les PH des **BSI** en sortie d'hospitalisation à Thann

Mission 3 : Prévention

Actions réalisées en 2025/2026



M'Ta Santé: dépistage cancer sein, col de l'utérus



- 10 dates réalisées :
- 17** professionnels de la CPTS mobilisés
- 65** bilans de prévention réalisés
- 163** passages au stand d'autopalpation
- 56** mammographies
- 133** frottis



- Prochaines dates :
- 09/06** à Lauw ; **23/06** au Super U de Wesserling; **24 et 25/06** au CSC Agora Cernay; **10/10** octobre rose





Sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

Il est temps de monter sur le trône

Facile
Rapide
Gratuit

A faire chez soi

Dépistage du cancer colorectal

Et si c'était le moment de vous faire dépister ?

Entre 50 et 74 ans

Kit disponible chez votre médecin, pharmacien, ou sur monkit.depistage-colorectal.fr



- Recenser les besoins des professionnels de santé
- Communiquer auprès de la population sur ce dépistage.

* **Troubles de l'oralité alimentaire chez l'enfant de 0-5 ans**



Améliorer la détection et la prise en charge
des troubles de l'oralité alimentaire chez
l'enfant de 0 à 5 ans

- Sensibilisation auprès de **27** personnels de crèche
- **3** autres dates à venir

**Mission 4 :
Réponse aux
crises sanitaires
exceptionnelles**

Actions réalisées en 2025/2026

Coordination à l'échelle du territoire des réponses à apporter en cas de crise sanitaire

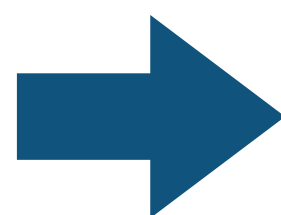


PLAN DE PREPARATION A LA GESTION DE SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

VERSION 32 - ANNEE 20265



COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE
Thur Doller (68)



- Mise à jour du plan de gestion de crise, des mallettes et de l'annuaire des professionnels
- Réunion de la cellule de crise

**Mission optionnelle :
Qualité et pertinence
des soins**

Actions réalisées en 2025/2026

Santé environnementale : Sensibilisation au radon



Groupes d'échange de pratique



**Mission optionnelle :
Accompagnement
des pros de santé**

Actions réalisées en 2025/2026

Groupes d'Analyse de pratique



3 rencontres pour les :

- IDE
- médecins
- sages femmes



Maîtres de stage universitaire



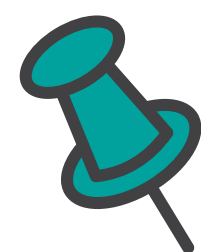
- 3 médecins formés en janvier 2026
→ 13 MSU + 5 MSU pour les externes



*

Résolution n° 2 – Approbation du rapport moral et du rapport d'activité

**Suite à la présentation du rapport moral ainsi que du rapport d'activité,
L'assemblée générale est invitée à approuver les deux rapports.**



Rapport

financier

2025

Rappel du fonctionnement



L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif au déploiement des CPTS prévoit 2 types d'enveloppe de financement :

-Une enveloppe pour le fonctionnement de la CPTS

-Une enveloppe pour chaque mission engagée composée d'une part fixe (allouée dès le début de chaque mission) et d'une part variable (selon l'atteinte des objectifs fixés).

Encaissements perçus en 2025



La CPTS a encaissé au courant de l'exercice :

- **25% correspondant au solde de la part fixe des financements 2024**
 - **75% d'acompte sur la part fixe des financements pour 2025**
 - **La part variable des missions 2024**
- **D'un point de vue comptable, le compte de résultat 2025 fait apparaître en produits la part fixe des financements qui sont dus pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**
- **indépendamment des décalages liés aux encaissements**
 - **en intégrant le fait que le contrat ACI couvre quant à lui chaque année une période allant du 1er avril N au 31 mars N+1.**
- **Compte tenu de l'incertitude liée au montant à percevoir pour la part variable de chaque mission, cette dernière n'est intégrée dans les comptes que lorsqu'elle est perçue, donc avec une année de décalage.**

Produits 2025



	Total part fixe	Part variable 24 recue en 25	Total en produits
Fonctionnement	60 000		60 000
Fonctionnement Excep. (1ère année)	-		-
Mission 1	70 000	24 000	94 000
Mission 2	35 000	31 000	66 000
Mission 3	15 000	8 000	23 000
Mission 4	17 500	-	17 500
Mission 5 optionnelle (qualité et pertinence des soins)	10 000	10 000	20 000
Mission 6 optionnelle accompagnement des pro de santé	7 500	7 500	15 000
1000 1er jours			57 157
Totaux	215 000	80 500	352 657

Sont inclus ci-dessus 57.157 € de dons (52.157 € de Santé Thur Doller et 5.000 € de FMC 68) fléchés pour l'opération les 1.000 1er jours de l'enfant.

Consommation et fonds dédiés



Compte tenu des consommations réellement engagées durant l'exercice, des fonds dédiés ont été dotés à hauteur de la part non consommée des différents financements obtenus.

	Total en produits	Consommation	Dotation + / reprise - en fonds dédiés 25	Report fonds dédiés 24	Total fonds dédiés
			-	-	-
Fonctionnement	60 000	41 141	18 859	61 251	80 110
Fonctionnement Excep. (1ère année)	-		-	44 504	44 504
Mission 1	94 000	64 037	29 963	130 511	160 474
Mission 2	66 000	41 052	24 948	101 138	126 087
Mission 3	23 000	42 122	- 19 122	50 587	31 465
Mission 4	17 500	20 204	- 2 704	54 743	52 039
Mission 5 optionnelle (qualité et pertinence des soins)	20 000	15 673	4 327	14 206	18 533
Mission 6 optionnelle accompagnement des pro de santé	15 000	16 500	- 1 500	15 284	13 784
1000 1er jours	57 157	13 785	43 372	-	43 372
Totaux	352 657	254 514	98 142	476 318	574 461

La part non consommée des concours publics a été mise en fonds dédiés pour un total de 98.142 €, portant ainsi le total des fonds dédiés à 574.461 € au 31/12/2025.

Détail des charges 2025



	2025
Achat fournitures / études /petit équipement	16 293
Locations et charges locatives	12 672
Maintenances	1 388
Assurance	893
Cotisations	1 665
Personnel exterieur	17 659
Honoraires	9 048
Frais de recutement	1 860
Publicité et site	8 916
Colloques, séminaires	7 283
Déplacement et missions	14 710
RMSP + IPR	115 195
Affranchissement et serv. Banc. + div	666
Salaires et charges sociales	43 118
Amortissements	3 147
Total	254 513

Produits supplémentaires et résultats

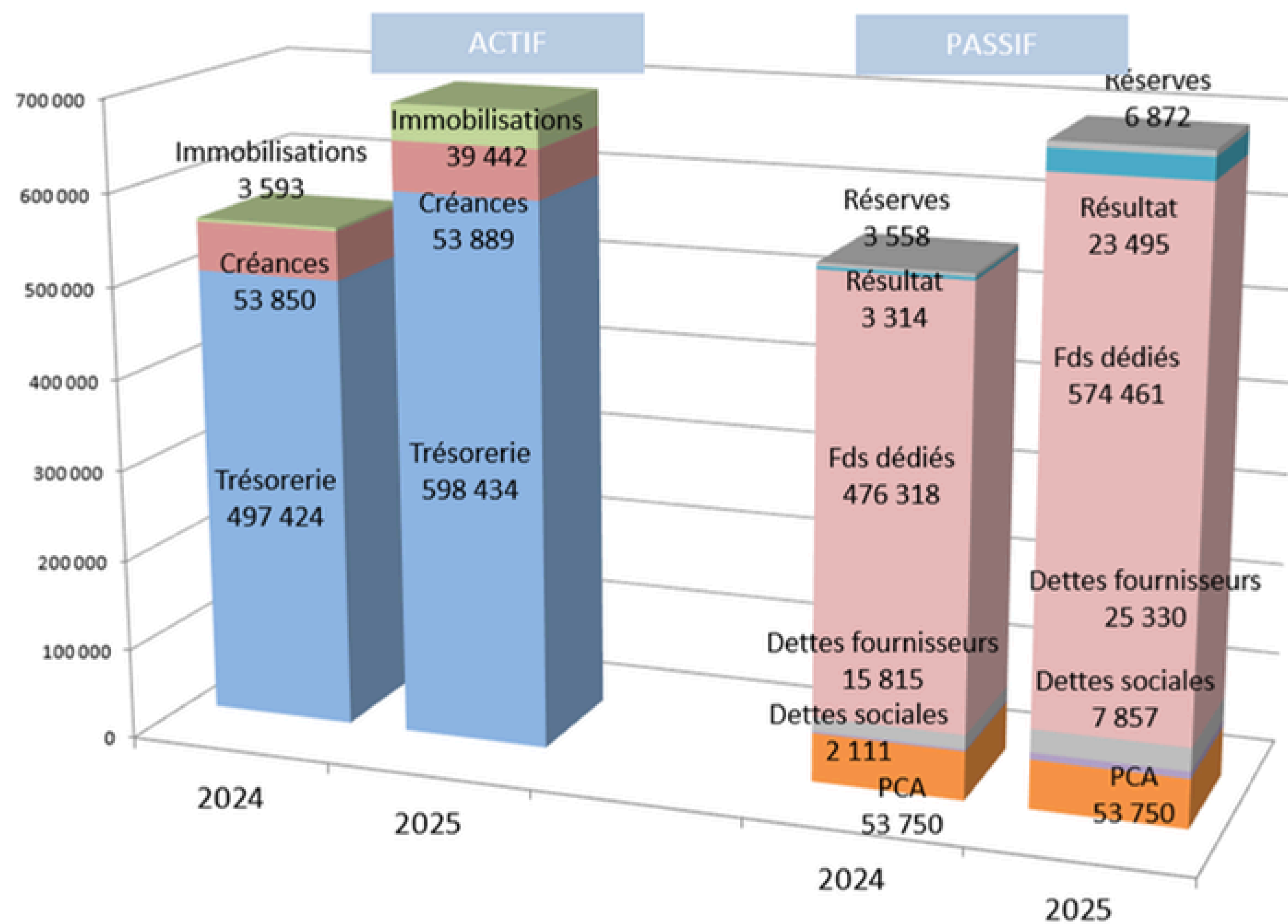


L'association a par ailleurs perçu :

- **590 € de cotisations**
- **1.736 € d'intérêts sur livret**
- **4.162 € d'intérêts sur comptes à terme**
- **17 000 € de facturation M'TA SANTE à CLS Thur Doller**
- **6 € de produits divers**

Compte tenu de ces éléments, le résultat 2025 de la CPTS s'élève à 23.495 €.

Bilan au 31 décembre 2025



Rapports des réviseurs aux comptes



RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES

Je soussigné, Dr Pierre WURTZ, vérificateur aux comptes de la CPTS Thur Doller, atteste avoir vérifié les comptes de la CPTS Thur Doller, le mardi 07/avril/2026 dans les locaux de la CPTS.

La trésorière m'a communiqué les pièces de comptabilité, les relevés de compte et les carnets de chèques de l'année 2025, ainsi que les tableaux des dépenses, des recettes et la balance.

J'ai ainsi pu vérifier les pièces justificatives, les relevés de compte et les talons de chèques.

En foi de quoi, je donne quitus à la trésorière de la CPTS Thur Doller pour la comptabilité de l'année 2025.

Fait à Thann, le 07/04/2026, pour valoir ce que de droit.

Dr WURTZ Pierre
Médecine Générale
RPPS 10101926433
ADELI: 681051298

RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES

Je soussigné, M Sardini Olivier, vérificateur aux comptes de la CPTS Thur Doller, atteste avoir vérifié les comptes de la CPTS Thur Doller, le 31/03/2026 dans les locaux de la CPTS.

La trésorière m'a communiqué les pièces de comptabilité, les relevés de compte et les carnets de chèques de l'année 2025, ainsi que les tableaux des dépenses, des recettes et la balance.

J'ai ainsi pu vérifier les pièces justificatives, les relevés de compte et les talons de chèques.

En foi de quoi, je donne quitus à la trésorière de la CPTS Thur Doller pour la comptabilité de l'année 2025.

Fait à Thann, le 31/03/2026, pour valoir ce que de droit.

2026

Sardini Olivier

Résolution n°3 - Approbation et quitus



L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et des réviseurs aux comptes, pris connaissance du bilan et du compte de résultat, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

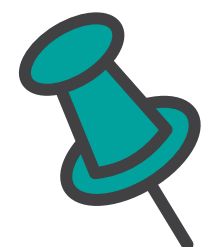
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice.

Résolution n°4 - Affectation du résultat



L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2025 qui s'élève à 23.495 € au compte de réserves diverses.



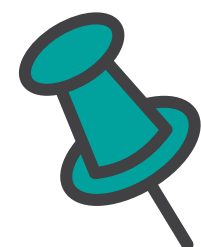
Présentation du

**Budget
prévisionnel**

BUDGET PREVISIONNEL SUR 12 MOIS

FONCTIONNEMENT		
CHARGES	Montant	Résultat
ACHATS		
Location des salles	500,00 €	
Location immobiliere location + charges locatives	14 400,00 €	
Location logiciel plexus et autre	4 000,00 €	
Maintenance et location grenke	1 356,00 €	
Téléphone / Internet 2 téléphones + la box	2 400,00 €	
Primes Assurance AXA	2 400,00 €	
Fourniture de bureau abonnement	1 500,00 €	
Cotisations	2 570,00 €	
Frais de colloques, seminaires, conférences, congres	6 000,00 €	
SERVICES EXTERIEURS		
Honoraires comptable	5 000,00 €	
Honoraires comptable RH	2 500,00 €	
commissaire aux comptes	4 000,00 €	
Communication. CACTUS	30 000,00 €	
Missions et déplacements	2 000,00 €	
Frais de déplacement	2 500,00 €	
Personnels mis à disposition	3 000,00 €	
Provision pour frais exceptionnel	2 000,00 €	
Cadeaux	500,00 €	
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Dirigents (Président, trésorier, secretaire)	33 600,00 €	
Charges patronales	13 440,00 €	
RPMSP + IPR	80 000,00 €	
Personnels : Salaires Bruts + prime d'assiduité	73 680,00 €	
Charges patronale	31 505,40 €	
IMMOBILISATION CORPORELLES		
Ammortissements véhicule, mobilier, ordinateurs	9 500,00 €	
TOTAL		328 351,40 €

PRODUITS 2026	
ACI part fixe 75% + 25 % (N-1)	215 000 €
Part variable 2026	86 250 €
Total subvention	301 250 €
Reprise sur réserves	27 101 €
Total produits	328 351 €



Désignation du **Commissaire aux comptes**

Résolution n°5 - Désignation du commissaire aux comptes



L'assemblée générale est invitée à désigner Patrick Muller en qualité de commissaire aux comptes, ainsi que Carole Barbara Meschberger en tant que suppléante.

présentation



*indépendant,
comme doit l'être un auditeur*

expérience, diversité et réactivité

*les clés d'un contrat de progrès
avec vous et à vos côtés*



Élection partielle du

Conseil d'Administration



- 1 place à pourvoir dans le collège des représentants des usagers ou de la population
- 1 place dans le collège des établissements sanitaires, médicosociaux et social
- 1 remplacement dans le collège des professionnels de santé

Résolution n°6 - Election partielle du conseil d'administration

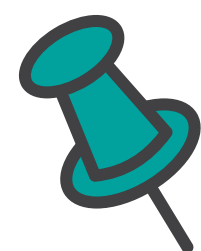


L'assemblée générale procède à l'élection des membres du conseil d'administration pour les postes à pourvoir.

Vote des membres



- **1 place à pourvoir dans le collège des représentants des usagers ou de la population**
- **1 place dans le collège des établissements sanitaires, médicosociaux et social**
- **1 remplacement dans le collège des professionnels de santé**



Vote du montant des cotisations



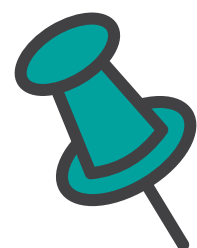
- **10€** pour les professionnels de santé
- **50€** pour les structures

Résolution n°7 - Fixation du montant des cotisations



L'assemblée générale est invitée à voter le montant des cotisations comme suit :

- **10€** pour les professionnels de santé
- **50€** pour les structures



ACI

2026/2027

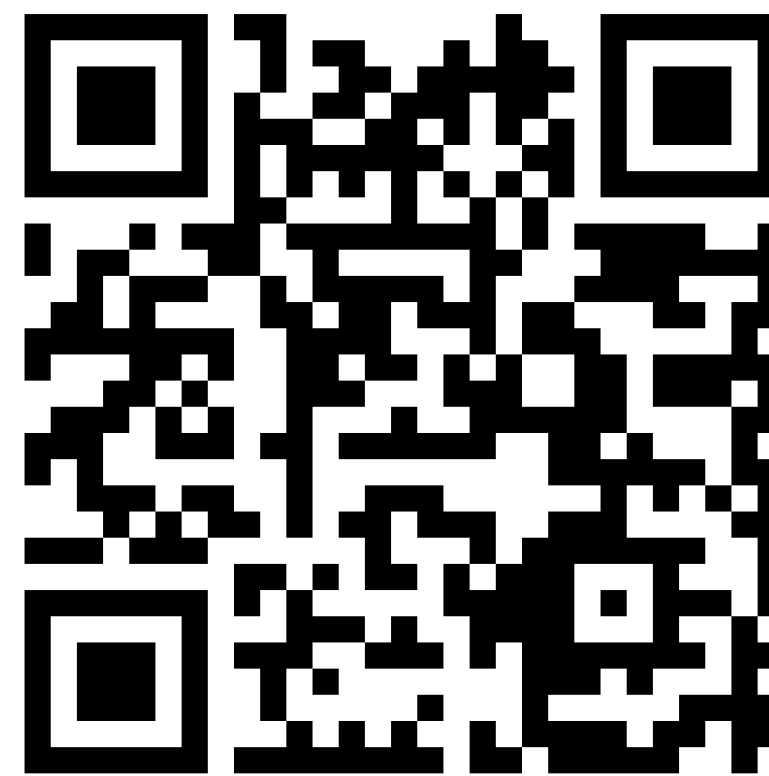
Mission 1 : accès aux soins	Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la place des IPA • SAS dentaire • Accompagnement des installations • Livret d'accueil
	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Télésecrétariat • Protocoles angine et cystite • Volet de synthèse médicale + accompagnement à la retraite
Mission 2 : parcours pluripro	Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> • Santé mentale des adolescents • Dépression périnatale
	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance cardiaque : sortie d'hospitalisation, décompensation • Suivi alterné du cancer de la prostate • Lutte contre la iatrogénie • Repérage de la fragilité chez la personne âgée
Mission 3 : Prévention	Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> • Activité physique adaptée • Santé bucco dentaire ?
	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • M ta santé
Mission 4 : gestion de crise	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du plan, de la base de donnée, formation, exercice ...

Mission optionnelle : Qualité et pertinence des soins	Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> • Santé environnementale : moustique tigre, habitat insalubre
	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes d’Echange de Pratique
Mission optionnelle : accompagnement des professionnels de santé	Nouveautés	<ul style="list-style-type: none"> • Livret d’accueil
	Poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d’Analyse de pratique : élargir à d’autres professions

L'ensemble de nos actions et groupes de travail :



Pour adhérer :



Merci !

Pour toute question :

- Administrative ou logistique :

Florence MAILLARD

accueil@cptstd.fr

06 85 43 56 11

- Concernant les projets et groupes de travail :

Marianne FRITSCH

coordination@cptstd.fr

06 85 96 00 66

ou rdv sur notre site : **cptstd.fr**